

PROCES VERBAL

Séance du 20 mars 2026 à 18 h 00 mn

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures et 00 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes « Hélène LEVY » afin d'assurer la tenue des élections du maire et des adjoints et permettre l'accueil du public.

Le maire sortant, Michel SUPPLY constate le caractère complet du nouveau conseil municipal.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice.

Le conseiller le plus âgé prend la présidence de la séance.

Mathieu MOBILLION est désigné comme secrétaire de séance en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal du 03 mars est adopté.

➤ **Election du maire**

Il est procédé à l'élection du maire.

Après le vote de chacun des élus présent, Monsieur KIEFFER Sébastien est élu maire à la majorité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

➤ **Election des adjoints**

À la suite de l'élection du maire, il est procédé à l'élection des adjoints.

Après le vote de chacun des élus présent, la liste de Mathieu MOBILLION est élue à la majorité. Les adjoints nouvellement élus sont, dans l'ordre : Mathieu MOBILLION, Céline NUYTTENS, Mathieu GORIUS MARTIN et Christelle AUBRY.

Monsieur le Maire lit la Charte de l' élu local et informe l'ensemble du conseil que ladite charte leur sera diffusée par mail.

➤ **Délib n°XX/2026 : Vote des indemnités des élus**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

➤ **Présentation des futures commissions municipales**

Monsieur le Maire souhaite présenter les futures commissions municipales et leurs objectifs afin de chacun conseiller puisse réfléchir et se projeter sur la ou les commission(s) qui souhaite intégrer.

- La commission finances- budget : elle concernera l'ensemble du conseil afin de travailler sur les finances de la commune.
- La commission affaires culturelles/ animations/internet/communication : elle aura pour but de créer du lien avec la vie associative notamment le comité des fêtes, gestion du site internet et gestion des illuminations de Noël.
- La commission urbanisme : elle aura pour but de gérer les demandes d'urbanismes, à partir du dépôt de dossier jusqu'à l'achèvement. Elle sera aussi compétente pour les infractions d'urbanisme (comme par exemple: travaux réalisés sans autorisation préalable...).
- La commission voirie / aménagement du cimetière : elle aura pour but de gérer la reprise du cimetière à coté de l'église, l'extension du cimetière à l'angle de la rue du Dresfervuoin avec la création du parking et l'aménagement de la voirie adéquate.
- La commission travaux / bâtiments / gestion locative : elle aura pour mission de gérer l'ensemble des bâtiments de la commune, la rénovation de la mairie, la création d'un bâtiment d'atelier communale.

Il est précisé que ces commissions peuvent évoluer au cours du mandat selon les besoins.

Il faudra également désigner des représentants pour la commission des impôts directs et la commission de contrôle

de la liste électorale...

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite également un représentant pour la salle des fêtes et un second pour la zone des Blancs Fossés afin de ne plus exclure la zone du village.

➤ **Point sur les prochaines étapes**

Deux dates de conseil sont programmées : 31 mars et 28 avril.

Une réunion de la commission finances est proposée mais devant la difficulté à fixer une date, un doodle sera envoyé aux élus.

I. QUESTIONS DIVERSES

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le président de séance

Le secrétaire de séance